

**OFFICE DES COMPAGNIES
DEMANDE DE DÉPÔT**



de série

Nom de l'entité : _____

Numéro d'inscription : _____ et/ou numéro d'entreprise : _____

A	Adresse de retour :	Personne-contact : _____
		Numéro de téléphone : _____
		Numéro de référence client : _____

B	Numéro de la réservation de nom, s'il y a lieu : _____	C	DEMANDE DE SERVICE ACCÉLÉRÉ : (Des frais supplémentaires s'appliquent.)	D	Date d'entrée en vigueur - Date de réception des documents, à moins que vous ne spécifiez une date pouvant aller jusqu'à 30 jours plus tard : _____/_____/_____ Jour Mois Année Les documents seront traités, puis délivrés après cette date.
----------	---	----------	--	----------	--

E	Confirmez l'adresse postale pour le rapport annuel et le renouvellement : Même adresse que dans la rubrique A Remarque : Si cette partie n'est pas remplie, nous utiliserons l'adresse du bureau enregistré comme adresse postale.	F	Veillez fournir une adresse de courriel si vous souhaitez recevoir les avis de rapport annuel et de renouvellement par voie électronique : _____
----------	--	----------	--

**Veillez envoyer les droits et deux copies du formulaire au bureau suivant :
Office des compagnies, 405, Broadway, bureau 1010, Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6**

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Type de formulaire utilisé : <input type="checkbox"/> Société <input type="checkbox"/> Entreprise <input type="checkbox"/> Coopérative			Initiales :	
Frais :	Mode de paiement OU numéro de compte :	Date de réception :		
_____ _____ _____				
Date de délivrance (jj/mm/aaaa) :	Délivré par :	Date de ramassage (jj/mm/aaaa) :	Signature (ramassage) :	

1. Dénomination sociale

Conformément à l'article 185, une réorganisation a été approuvée par ordonnance du tribunal. Par conséquent, les statuts de la corporation sont modifiés comme suit:

Date	Signature	Titre du poste
------	-----------	----------------

Directives :

Les clauses de réorganisation doivent indiquer les modifications apportées aux statuts constitutifs conformément à l'ordonnance du tribunal. Ces modifications doivent être conformes et correspondre aux références des rubriques des statuts existants. Les clauses de réorganisation doivent être accompagnées d'une copie certifiée conforme de l'ordonnance du tribunal et des avis dont le dépôt est exigé pour que les modalités de l'ordonnance soient observées.